

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 février 2023

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE
NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET AU FONCTIONNEMENT DES
INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 762)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE184

présenté par

M. Cordier, M. Cinieri, M. Nury, M. Bazin et Mme Périgault

ARTICLE 9

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« ainsi qu'au président de la commission locale d'information ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer l'information des CLI.